

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 23 AVRIL 2015**

La séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de M. Claude SAGOT, Premier Adjoint au Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité.

Le Maire ou son représentant, dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 23 mars 2015 notamment dans le domaine des marchés publics.

M. Patrice DUPRAY informe du décès de M. Claude HUREAU, ancien adjoint au Maire et Conseiller Municipal de la Ville de Grand-Couronne. Il présente ses condoléances à la famille au nom du Conseil Municipal. Il félicite également Mme Julie LESAGE pour sa nomination en qualité de Conseillère Départementale.

### **Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :**

- Vote les Comptes de Gestion 2014 du Budget Principal Ville et du Budget Transports.
- Vote les Comptes Administratifs 2014 du Budget Principal Ville et du Budget Transports.
- Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 pour les budgets Ville et Transports.
- Accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt souscrit par Logiseine auprès de la Caisse des dépôts et Consignation, pour le financement des travaux rue du Rouage.
- Accepte la demande d'admission en non valeur sans extinction définitive de la dette, présentée par la trésorerie de Grand-Couronne en date du 23 janvier 2015 pour un montant de 1 184 € 32.
- Autorise M. le Maire à signer le bail d'habitation de la maison située 2 rue des essarts à Grand-Couronne pour une durée de un an et non reconductible à compter du 1<sup>er</sup>/05/2015.
- Décide d'autoriser le Maire à adhérer aux deux organismes suivants :
  - 1°) – Association Diagonale, Fédération Normande du Réseau Chainon-Fédération Nationale des Nouveaux Territoires pour les Arts Vivants.
  - 2°) – Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.
- Décide de la transformation d'un emploi au 1<sup>er</sup> mai 2015, d'un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet en un emploi d'adjoint d'animation à temps complet.
- Autorise M. le Maire à signer le projet d'établissement du futur multi accueil Lili Bulle situé rue Pasteur à Grand-Couronne.
- Adopte les six conventions entre la Ville et les organismes suivants :
  - 1°) – Le Poney-club de Mesnières : elle vise les modalités de règlement de la cotisation « groupe », des conditions financières et d'accueil de jeunes de Grand-Couronne pour des activités qui se dérouleront entre le 20 et le 31 juillet 2015 inclus.
  - 2°) – Le Poney-club de Mesnières : elle vise les modalités de règlement de la cotisation « groupe » des conditions financières et d'accueil de jeunes de Grand-Couronne pour des activités qui se dérouleront entre le 3 et le 14 août 2015 inclus.

.../...

3°) – Varenne Plein Air : qui fixe les termes de l'hébergement ainsi que les activités proposées par la prestataire concernant les activités plein air du Centre de Loisirs pour l'été 2015.

4°) – Grand-Couronne Gymnique : pour l'aide financière apportée par la Ville de Grand-Couronne visant à permettre l'acquisition d'un véhicule de transport collectif.

5°) – Le Département de la Seine-Maritime et les établissements du secondaire de Grand-Couronne pour l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens de 2014 à 2016.

6°) – L'association « Tigre » dans le cadre de l'édition 2015 de l'évènement « FITDAYS » en tant que Ville Etape.

- Sollicite le soutien de la DRAC dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'aménagement de la Ludothèque municipale installée au sein de la médiathèque Boris Vian et de son annexe située dans le quartier des Bouttières.

- Modifie l'âge minimum d'accès au Centre aquatique Alex Jany aux enfants non accompagnés d'un adulte. Il passe de 8 à 10 ans.

- Octroie pour 2015 des subventions de fonctionnement et une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

1°) – Aux associations sportives : Mani Team, Racing Team Passion et FJ Sport Auto.

2°) – A diverses associations couronnaises et extérieures à Grand-Couronne dont le détail figure dans la délibération correspondante.

3°) – Aux Jardins Ouvriers et Familiaux Marcel Dorival de Grand-Couronne.

- Décide d'adhérer à l'ANDES et s'engage à régler la cotisation actualisée chaque année. Le représentant de la collectivité désigné auprès de cette association sera l' élu en charge du sport.

- Autorise l'implantation de terrasse et d'approuver la charte des terrasses sur le domaine public. Les terrasses feront l'objet d'un plan d'implantation soumis par le commerçant et validé par les services de la Ville. Décide de fixer le montant d'une redevance annuelle.

Fin de séance, à 19 H 40.

Grand-Couronne, le 24 avril 2015.

**Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint au Maire.**



**Claude SAGOT.**